



COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 30 MARS 2015

L'an deux mil quinze, le trente mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CHANOS-CURSON, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de **Monsieur Serge BLACHE, Maire**.

Date de convocation du Conseil Municipal : **24/03/2015**

Date d'affichage : **24/03/2015**

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : **15**

Étaient présents : **Serge BLACHE, Nicole MUCCHIELLI, Bruno BOITEUX, Isabelle FREICHE, Marlène PIERRO, Jacques PRADELLE, Bruno GRAS-TACHON, Pascal BAUDE, Juliette GOMEZ, Blandine AZE, Anaïs CHARDON, Benoît MOREL, Karine BEAUGIRAUD, Sandrine GUIMBAUD.**

Était absent et représenté : **Michel FRAISSE par Bruno BOITEUX**

Anaïs CHARDON a été désignée secrétaire de séance.

Le nombre de votants est de 15.

Le compte-rendu et les délibérations de la précédente réunion sont lus et approuvés à l'unanimité des voix exprimées par les membres présents et représentés.

I – AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION

I.1 FINANCES

I.1.1 Examen et vote du Compte administratif Budget Général 2014

	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT
SECTION FONCTIONNEMENT	661 372.31	584 114.83	77 257.48
Report 2013			62 556.42
RESULTAT DE CLOTURE			139 813.90

	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT
SECTION INVESTISSEMENT	639 407.01	880 099.17	-240 692.16
Report 2013			-69 377.88
RESULTAT DE CLOTURE			-310 070.04
RESTES A REALISER	317 641.00	109330.24	208 310.76
Besoin de Prélèvement			101 759.28

Sous la Présidence de Madame Nicole MUCCHIELLI, Maire-Adjoint, Monsieur Le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal appelé à délibérer à douze voix pour et trois contre des membres présents et représentés approuve le compte administratif 2014 du Maire.

I.1.2 Examen et vote du Compte de Gestion 2014 du Receveur Municipal, Budget Général

Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le Compte de Gestion du Receveur Municipal.

I.1.3 Affectation du Résultat 2014 du Budget Général

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement étant de 139 813.90€, il est proposé d'affecter à la section d'investissement la somme de 101 759.28 € au compte 1068, et le reste soit 38 054.62 € à la section de fonctionnement au compte 002.

Le Conseil Municipal appelé à délibérer par douze voix pour et trois abstentions des membres présents et représentés approuve l'affectation du résultat 2014.

I.1.4 Examen et vote du Compte administratif du Maire Exercice 2014, Budget Assainissement.

	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT
SECTION EXPLOITATION	75 251.00	71 495.56	3 755.44
Report 2013			8 191.96
RESULTAT DE CLOTURE			11 947.40

	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT
SECTION INVESTISSEMENT	44 782.28	35 256.32	9 525.96
Report 2013			14 322.51
RESULTAT DE CLOTURE			23 848.47
RESTES A REALISER	945.60	25 890.00	-24 944.40
Besoin de Prélèvement			1 095.93

Sous la Présidence de Madame Nicole MUCCHIELLI, Maire-Adjoint, Monsieur Le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le compte administratif du budget assainissement 2014 du Maire.

I.1.5 Examen et vote du Compte de Gestion 2014 du Receveur Municipal, Budget Assainissement.

Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le Compte de Gestion du Receveur Municipal.

I.1.6 Affectation des Résultats 2014, Budget Assainissement.

Le résultat de clôture de la section exploitation étant de 11 947.40€, il est proposé d'affecter 1 095.93 € à la section d'investissement au compte 1068, et de reporter la somme 10 851.47 € à la section de fonctionnement au compte 002.

Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés approuve l'affectation du résultat 2014.

I.1.7 Examen et vote du Budget primitif commune 2015.

Le projet de budget 2015 établi par la Commission Finances et le Bureau Municipal se présente ainsi :

Les dépenses et recettes de fonctionnement sont équilibrées à **698 905.00 €** (pour mémoire en 2014 : 726 621.35 €)

Les dépenses et recettes d'Investissement sont équilibrées à **968 169.55 €** (pour mémoire en 2014 : 1 548 078.73 €)

Le Conseil Municipal appelé à délibérer par douze voix pour et trois contre approuve le budget équilibré.

I.1.8 Vote des taux d'imposition 2015.

Pour cette année 2015, il est proposé de ne pas modifier les taux d'imposition. Le produit attendu avec les nouvelles bases 2015 est de 337 459 €.

Le Conseil Municipal appelé à délibérer approuve à l'unanimité, cette proposition.

I.1.9 Vote des subventions 2015

Pour 2015 il est proposé d'ouvrir des crédits pour un montant de 52 324 € (voir annexe)

Le Conseil Municipal appelé à délibérer par onze voix pour et quatre abstentions approuve cette proposition.

I.1.10 Examen et vote du Budget primitif assainissement 2015.

Le projet de budget 2015 établi par la Commission Finances et le Bureau Municipal se présente ainsi :

Les dépenses et recettes d'exploitation sont équilibrées à 81 299.29 € (pour mémoire en 2014 : 78 889.78 €)

Les dépenses et recettes d'Investissement sont équilibrées à 211 678.20€ (pour mémoire en 2014 : 69 050.39 €)

Le Conseil Municipal appelé à délibérer par douze voix pour et trois contre approuve le budget équilibré.

I.1.11 Vote des tarifs assainissement 2015 – Période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016 – abonnement et prix du m3 pour application au 1^{er} avril 2015

Monsieur Le Maire propose la reconduction du coût d'abonnement annuel à 36.00 € hors taxes soit 3 € par mois, et le maintien du coût du mètre cube assaini à 1.16 € hors taxes.

Le Conseil Municipal appelé à délibérer par douze voix pour et trois abstentions approuve le vote des tarifs assainissement 2015.

I.1.12 Travaux de Réfection et d'Extension de l'Ecole des Collines Maurice ALLONCLE : dossier complémentaire de DETR

Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés approuve la délibération complémentaire précisant le montant des travaux estimés à 329 070 € HT et le choix du maître d'œuvre, à savoir Cabinet ARCHICONSULT de TOURNON/Rhône.

I.2 PERSONNEL

I.2.1 Convention de partenariat avec le CNFPT

Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le CNFPT pour la formation du Personnel Communal.

I.3 AFFAIRES SCOLAIRES

I.3.1 Demande de participation financière pour inscription scolaire hors commune

Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés décide de ne pas accepter la demande de dérogation d'un enfant de CHANOS CURSON souhaitant s'inscrire à l'Ecole de CLERIEUX, eu égard le coût demandé par la commune de CLERIEUX (934€ par an).

I.4 URBANISME – AMENAGEMENT DE L'ESPACE

I.4.1 Echange de parcelle entre la SCI DES HORLAS et la commune de CHANOS CURSON

Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés autorise M. le Maire à signer l'acte d'échange des parcelles concernées entre la SCI LES HORLAS et la commune de CHANOS CURSON pour améliorer la voie dite Chemin Font Côtes, étant précisé que seule incombera à la commune et à la SCI DES HORLAS la fiscalité (qui sera faible compte tenu des valeurs déclarées).

I.4.2 Convention d'adhésion au service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme mis en place par la HTCC

Monsieur le Maire propose que la commune de CHANOS CURSON adhère au service mutualisé mis en place par Hermitage-Tournonais Communauté de Communes à compter du 1^{er} avril 2015, pour l'instruction des autorisations d'urbanisme suivantes :

- Permis de construire
- Permis de démolir
- Permis d'aménager
- Déclarations Préalables
- Certificats d'urbanisme article L.410-1a du code de l'urbanisme
- Certificats d'urbanisme article L.410-1b du code de l'urbanisme

Le Conseil Municipal appelé à délibérer l'unanimité des membres présents et représentés décide d'adhérer au service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme mis en place par la HTCC et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents y afférents.

I.5 TRAVAUX - VOIRIE

I.5.1 Contrat de forage quartier Champ Ratier

Le Conseil Municipal appelé à délibérer par douze voix pour et trois abstentions des membres présents et représentés décide d'autoriser Monsieur Le Maire à signer un contrat de « forage » avec l'entreprise CHEVAL Frères, sur les parcelles ZH 62 et 63 au quartier Champ Ratier, en vue de la création d'un exutoire des eaux pluviales de la partie Ouest de la commune.

I.6 INTERCOMMUNALITE

I.6.1 Modification des statuts de la HTCC

Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés accepte la modification des statuts d'Hermitage-Tournonais Communauté de Communes permettant l'adhésion à des Syndicats mixtes ou fermés.

I.6.2 Adhésion de la HTCC au Syndicat mixte Drôme des Collines Valence Vivarais

Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés accepte l'adhésion d'Hermitage-Tournonais Communauté de Communes au Syndicat Mixte Drôme des Collines Valence Vivarais pour la totalité de son territoire.

I.6.3 Adhésion de la HTCC au Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique

Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents et représentés accepte l'adhésion d'Hermitage-Tournonais Communauté de communes au Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique.

II – AFFAIRES NON SOUMISES A DELIBERATION

**Prochaine réunion du Conseil Municipal :
LUNDI 18 MAI 2015
A 20 heures 30.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 05.
Vu par nous,

Le 7 avril 2015,

Serge BLACHE,
Maire de CHANOS-CURSON.



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Serge Blache'. The signature is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRE DE CHANOS CURSON' around the top edge and '26 (Drôme)' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a bird, possibly a heron or egret, standing in water. The signature is written in a cursive style, with the first part being a large loop that crosses over the stamp.

